L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 12 JANVIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 12 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 rue du Canal, grande vente de faillite.

Par le sherif, au magasin rouge No 1, sur la Levée—marchandises sèches et meubles.

Cigares.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

☞Achetez vos bonbons fins à 75 cents la livre; vos fruits crystalisés à 60 cents la livre chez Adolphe Lemanne, rue de Chartres, 207 entre Dumaine et Ste-Anne. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mercredi, 12 janvier 1876.

Variétés—A midi, The Geneva Cross; le soir, Little Em'ly.

Académie—A midi et le soir, Les deux Orphelines.

St-Charles—A midi et le soir, Zoé et Ben De Bar.

L'impudeur radicale.

Il semble que l'impudeur soit à l'ordre du jour dans le camp radical. Nous aurions tort de nous étonner de ce que vient de faire ici, dans sa petite sphère, le bureau métropolitain quand nous voyons ce qui se passe dans les hautes sphères gouvernementales à Washington. Le président des Etats-Unis lui-même ne donne-t-il pas l'exemple du plus audacieux défi, porté non seulement à l'opinion publique mais encore au sentiment de son propre parti.

Il y a eu, depuis 1872, en Louisiane deux outrages que le parti républicain lui-même dans le Congrès n'a pu s'empêcher de condamner d'une façon plus ou moins directe et dont le pays tout entier a justement flétri les auteurs. Eh bien! le président Grant semble prendre plaisir à revendiquer la responsabilité ou la paternité de ces outrages, en comblant de ses faveurs ceux qui y ont joué un rôle.

Le comité congressionnel d'enquête, nommé par une majorité républicaine et composé en majorité de républicains, avait à peine réparé en partie les conséquences du scandaleux escamotage électoral commis par le bureau des retours de la Louisiane en 1874, que M. Grant s'empressait de donner au président de ce bureau, à M. J. Madison Wells, un témoignage de haute confiance et une riche récompense en l'appelant au poste de *surveyor* du port de la Nouvelle-Orléans. Ainsi, M. Grant n'hésitait pas à prendre sous sa protection l'homme que son propre parti venait de déclarer coupable de fraude. Il ne pouvait dire plus clairement que cet homme avait été son instrument et qu'il le payait pour des services rendus à son administration. Il confirmait ainsi les rapports suivant lesquels le bureau des retours avait agi sur des instructions reçues de Washington.

Quand la nomination de ce Wells a été confirmée par le Sénat, nous avons été surpris que les sénateurs démocrates n'aient pas protesté contre un pareil scandale et fait ressortir que ce choix de la part du Président était un aveu de complicité dans le grand crime politique du vol d'élection commis par le bureau des retours de la Louisiane, crime reconnu patent par l'enquête faite et la révision effectuée par une Chambre des représentants dont la majorité était républicaine.

Encouragé par ce premier succès, M. Grant s'est dit qu'il pouvait tout oser avec un Sénat aussi complaisant, et il vient de désigner pour successeur du juge Durell, le conseiller intime de ce dernier, l'instigateur de l'ordre de minuit, l'avocat du *ring* des banqueroutes, Mr Billings. Durell avait dû donner sa démission devant une mise en accusation inévitable par une Chambre républicaine, il avait été condamné, honni même par les orateurs de son parti dans la Chambre et dans le Sénat; il n'est pas jusqu'à Morton qui n'ait déclaré que son ordre de minuit était injustifiable.

Le pauvre Durell, qui n'avait été qu'un instrument entre les mains de Packard et de Billings, a servi de bouc émissaire et est allé cacher sa honte dans quelque coin ignoré.

Packard a gardé son poste et la confiance du maître, et voilà que Billings est désigné pour prendre la place du malheureux juge à qui il n'a manqué que de l'audace pour faire tête à l'orage.

Grant endosse par cette nomination, non seulement l'ordre de minuit et l'usurpation qui en a été la conséquence, mais encore les tripotages éhontés de l'infâme ring des banqueroutes qui peut marcher de pair avec les plus scandaleuses coteries du régime radical.

Il y a plus. On assure que M. Billings était le candidat patronné par le ring du whiskey à la Nouvelle-Orléans, ring dont les fraudes au détriment du Trésor atteindraient des proportions fabuleuses. Les journaux de l'Ouest ne se sont pas gênés pour dire que ce ring, comme celui de Saint-Louis, compte des complices parmi les fonctionnaires les plus haut placés et jusque dans la Maison Blanche.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans tous les bruits publiés à ce sujet, mais il faut reconnaître que le choix de M. Billings n'est pas de nature à les démentir.

On sait que cet avocat a autant de souplesse que d'habileté et de talent et on est édifié sur la nature des services qu'il pourra rendre à ceux qui l'ont fait nommer, s'il est confirmé par le Sénat comme juge de district des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans.

Un politicien ordinaire se garderait bien de froisser ainsi tous les sentiments respectables, il ne s'entêterait pas à défier l'opinion publique ou à ne tenir aucun compte des avertissements de son propre parti. Mais Grant n'est pas un politicien ordinaire, il dédaigne les sentiers battus. Sa tactique ne consiste pas à tourner les obstacles, mais à les emporter d'assaut.

Wells et Billings l'ont bien servi, ils peuvent le servir encore et il les récompense sans s'inquiéter que cela soit désagréable ou non à son parti. On lui a fait sacrifier Boutwell et Williams pour prendre Pierrepont et Bristow et il le regrette à coup sûr, car ces deux derniers sont des serviteurs incommodes qui poursuivent les amis de Grant à St.-Louis et ailleurs. Il pourrait prendre à Bristow la velléité d'inquiéter d'autres amis de Grant à la Nouvelle-Orléans, et voilà pourquoi il choisit pour juge Billings, qui est un habile homme et qui saura étouffer l'affaire ou couvrir de son égide les protégés du Président.

Voilà comment se font les nominations en l'An de grâce 1876 et de la république américaine le centième.

Nous verrons si le Sénat endossera Billings comme il a endossé Wells.

Mort de M. Randolph.—Nos confrères de langue anglaise annoncent la mort à Vaucluse, en Virginie, après une longue maladie, de M. William M. Randolph, avocat éminent du barreau de la Nouvelle-Orléans et citoyen respectable et estimé. Il était âgé de 60 ans. M. Randolph était natif de la Virginie; après avoir passé quelque temps en Floride, il était venu en 1840 se fixer à la Nouvelle-Orléans.

Il avait atteint un rang élevé au barreau et était membre de la société Randolph, Singleton et Brown. De 1870 à 1872, il avait pris une part active à la défense des droits de la population de notre ville. Sa mort est une perte pour le barreau et pour la communauté, car il jouissait d'une grande réputation d'honnêteté.

— Le *Journal officiel de la République française* promulgue la convention suivie d'un règlement et de dispositions transitoires, signée à Paris, le 20 mai 1875, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Brésil, la Confédération argentine, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Italie, le Pérou, le Portugal, la Russie, la Suède et la Norwège, la Suisse, la Turquie, le Vénézuéla, pour la création d'un bureau international des poids et mesures.

Académie de Musique.—Deux représentations du drame révolutionnaire "1776" auront lieu aujourd'hui: une à midi et une autre ce soir. Demain, reprise de la traduction des "Deux Orphelines."

Nous apprenons avec plaisir la promotion de Mr Fred. Mauberret à l'office de trésorier de ce théâtre. Mr Mauberret est employé à l'Académie depuis plus de douze ans, et la scrupuleuse exactitude qu'il a toujours apportée dans l'accomplissement de ses devoirs, même aux postes les plus modestes, nous donne l'assurance qu'en lui, Mr Bidwell a fait un choix judicieux en prenant un homme digne de sa confiance pour représenter ses intérêts.

A une intégrité foncière,—qualité qu'exige l'importance de ce poste—le nouveau trésorier réunit des manières prévenantes et affables qui captiveront tous ceux qui auront des relations avec lui.

Nous aurons à signaler une autre nouvelle qui sera favorablement accueillie par ceux qui fréquentent l'Académie: le retour de Mr J. H. Starr au bureau de location. Mr Starr a déjà rempli les fonctions de contrôleur pendant plusieurs années, et sa réintégration dans son ancien emploi fera, nous en sommes sûr, plaisir à tout le monde.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Horrible assassinat.

Hier après midi, entre cinq et six heures, un meurtre horrible a été commis rue Gallatin, entre Hôpital et Quartier, par un certain Thomas Pickett, propriétaire d'un de ces bouges qui servent à la fois de repaire pour les voleurs et de lieu de rendez-vous pour les matelots en goguette, et où le sang se mêle bien souvent aux liqueurs alcooliques répandues sur le parquet.

Un homme a été tué instantanément, et deux autres blessés, dont l'un mortellement, par ce Pickett, et cela, sans qu'il y ait eu la moindre provocation apparente.

Pickett, paraît-il, jouit depuis longtemps d'une réputation détestable; c'est une sorte de personnage féroce et sanguinaire, ressemblant assez au Maître d'école des Mystères de Paris, redouté même des rudes habitants de la rue Gallatin.

La rue Gallatin s'est d'ailleurs beaucoup civilisée depuis quelques années. On s'y tuait autrefois presque tous les jours; tandis qu'aujourd'hui on ne s'y tue que de loin en loin.

Il y a progrès certainement.

Le meurtre a eu lieu dans les circonstances suivantes:

Vers trois heures de l'après-midi, Jack Low, Willie Knuckley et un personnage du nom de Whiskey Bill, alias Crazy Bill, se trouvant dans l'estaminet du "Green Tree," tenu par Thomas Pickett, ont été engagés dans une querelle avec des matelots, qui a fini par une rixe générale. Une heure environ après, Willie Knuckley, se rendant à un café sis à l'angle des rues Champs-Elysées et Victoire, y a rencontré son frère Mike, auquel il racontait la bataille à laquelle il avait participé, lorsque Pickett a fait acte d'apparition.

Ce dernier était légèrement pris de boisson et semblait furieux. Il s'est mis aussitôt en devoir d'invectiver les deux frères Knuckley, et l'un d'eux, Mike, ayant voulu le calmer, il lui a administré un soufflet avec une telle vigueur que le pauvre diable a chancelé et a failli être renversé.

Les deux Knuckley sont doués sans doute d'un bon caractère, car ils n'ont pas essayé de se venger de la brutalité de Pickett et ont gagné sans bruit la porte du café, pour s'esquiver.

Le matamore Pickett les a suivis, et apercevant dans la rue Jack Low, un autre de ceux qui se trouvaient impliqués dans la bagarre du "Green Tree," il s'est élancé sur lui, et l'a frappant de son poing par derrière, il l'a terrassé.

Au moment où Low se relevait, et avant même qu'il eut essayé de se défendre, Pickett a tiré un revolver de sa ceinture, et faisant feu a tué le pauvre homme sur le coup, la balle pénétrant par le côté gauche et traversant le cœur.

Ivre de rage, l'assassin s'est alors retourné, et avisant les deux frères Knuckley qui avaient assisté avec horreur à ce meurtre, il a dirigé contre eux le canon de son revolver et a fait feu deux fois encore, sa première balle atteignant Mike à la poitrine et le blessant mortellement, et sa seconde balle brisant le poignet de la main droite de Willie. Le misérable a réussi à s'échapper après cela, et n'a pas encore été arrêté que nous sachions.

Le corps de Jack Low a été transporté à la résidence de sa mère, rue des Champs-Elysées et les deux frères Willie et Mike Knuckley ont été envoyés à l'Hôpital de Charité.

Il y a peu d'espoir de sauver ce dernier.

Un autre meurtre.

Nous apprenons trop tard pour obtenir des renseignements plus explicites, qu'à la suite d'une querelle qui a eu lieu, à l'angle des rues Libérale et St. Antoine, un homme, dont nous ne connaissons pas le nom, a été mortellement blessé hier soir.

Le pensionnaire de la Maison d'Etat.

Mr Levissee, le soi-disant représentant de la paroisse Caddo, qui a été l'objet de l'hilarité de tous les membres de la Chambre avant-hier, n'est plus connu que sous le nom de "pensionnaire de la Maison d'Etat."

Il est vraiment ignoble que la Maison d'Etat serve ainsi d'auberge aux radicaux.

Nous avions cru, lorsque le fameux comité, dont on a tant parlé, a acheté l'hôtel St-Louis, que c'était dans l'intention d'en faire une maison d'Etat; mais il paraît que nous nous trompions.

L'hôtel St-Louis a cessé d'être un hôtel de première classe, seulement pour devenir une auberge de cinquième ordre, où l'on fait de l'égalité sociale et où blancs et noirs sont hébergés sans distinction, pourvu qu'ils soient radicaux.

On nous assure qu'il y a même des filles qui habitent les *mansardes* de l'hôtel St-Louis, que l'on appelle actuellement Maison d'Etat.

Puisque M. Mitchell a dénoncé hardiment la conduite de Levissee, en particulier, la Chambre ne ferait-elle pas bien d'ordonner une enquête et de faire visiter tous les appartements de cette prétendue maison d'Etat, où l'on a peut-être installé des tripots et pis que cela même?

Le nouveau sénateur des Etats-Unis.

Le caucus conservateur de la Chambre a choisi, hier matin, avec l'approbation des neuf démocrates du Sénat, l'honorable James B. Eustis, comme sénateur des Etats-Unis.

La Chambre a voté seule hier, et pour Mr Eustis à la presqu'unanimité, Mr Clem. Walker, membre démocrate, votant pour l'honorable H. N. Ogden, avocat-général élu, qui n'est pas un candidat, et Mr Michael Hahn, radical, votant pour le juge Taliaferro.

Tous les membres radicaux, sauf M. Hahn, ont quitté la salle avant le vote.

Aujourd'hui, les deux Chambres seront appelées à voter ensemble, et l'élection de l'honorable Eustis, candidat choisi par le caucus conservateur, nous semble assurée, s'il est soutenu, comme on a le droit de s'y attendre, par tous les membres conservateurs sans exception, car une seule défection pourrait être funeste au parti.

Dans les deux Chambres réunies de la législature, telle qu'elle est actuellement composée, les démocrates et les conservateurs ont une majorité de deux votes, en classant Keys, de Terrebonne, comme un radical, quoiqu'il ait été élu sur une liste de fusion.

Cette majorité vient de la mort de deux membres radicaux, dont l'un pourtant a été remplacé, et de l'élection d'un membre conservateur dans la paroisse Grant.

Mais,—car il y a un *mais* à toute chose,—Mr Hall, un membre de la ville, et un autre membre conservateur de la campagne sont malades, nous dit-on, et n'ont pas assisté à la séance d'hier.

Si leur absence continue aujourd'hui et si l'on fait en sorte que le vote soit obligatoire, cela seulement suffirait à rendre le résultat nul, en admettant, comme nous l'avons déjà dit, que tous les démocrates et les conservateurs votent pour Mr Eustis, ce qui est probable et même certain, espérons-le.

Dans tous les cas, nous allons avoir une journée intéressante.

Encore une autre victime de l'hydrophobie

Nous apprenons que Mr George Wang, bien connu à la Nouvelle-Orléans, a succombé avant-hier à une attaque d'hydrophobie.

Il paraît qu'il y a trois semaines Mr Wang a été mordu par un petit chien qu'il caressait, et que ce chien était enragé.

Il y a cinq jours, l'infortuné a éprouvé une sensation étrange, et ayant fait venir son médecin, celui-ci a reconnu les premiers symptômes de l'hydrophobie.

On a employé en vain tous les moyens connus pour combattre la terrible maladie; Mr Wang a expiré au milieu des souffrances les plus atroces.

C'est le troisième cas d'hydrophobie que nous ayons eu à constater depuis une année. On a lieu de se méfier des chiens après cela.

Loge Libérale No 5.

Les officiers récemment élus de la Loge Libérale No 5 ont été dûment installés hier par les officiers de la Loge générale de l'Etat, et se sont rendus ensuite chez Mr V. Planellas qui leur a offert une excellente collation. L'organisation date depuis 1856. Voici les noms des officiers:

Vénérable Grand, G. Rangel; Vice-vénérable, V. Gutierrez; secrétaire des minutes, J. Suares; secrétaire financier, J. Lambert; trésorier, V. Planellas.

Femme brulée grièvement.

Hier après-midi, vers six heures, une femme nommée Jane Brown, demeurant rue Perdido No 98, a mis accidentellement le feu à sa robe et a été enveloppée par les flammes. Ses cris ont attiré plusieurs personnes qui ont éteint le feu; mais pas avant qu'elle n'ait été cruellement brulée.

Un médecin a été appelé, qui a déclaré que l'état de la pauvre femme était très critique.

Le tir pour les membres de la Presse.

Le tir à la cible pour les membres de la Presse qui a eu lieu hier, au No 100 rue St-Charles, a été très animé.

C'est M. Hancock du *Times* qui a gagné le prix, ayant compté cinquante-quatre points sur soixante qu'il était possible de faire. Notre représentant n'a même pas gardé sa distance et s'est fait battre de beaucoup.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

Mr Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

L'administrateur Brown soumet aussi un rapport dans lequel il fait l'exposé des dettes de la ville jusqu'au 31 décembre.

Voici un résumé du tableau présenté par l'administrateur:

Dette en bons	$31,125,930 00
Dette en bons certifiés	915,444 60
Total de la dette en bons	$32,041,378 60
Dette flottante	1,192,338 56
Grand total	$33,233,717 16

Mr Pilsbury, administrateur du département des finances, présente son rapport mensuel, dont il appert, que les dépenses totales de la ville pendant le mois de décembre s'élèvent à $405,626 14 et les recettes à $418,456 42, laissant un reliquat de $12,571 78.

Le budget des dépenses probables de la ville pour l'année 1876 est alors adopté avec l'amendement qui accorde $400,000 pour la police et $200,000 pour les écoles. M. Bonny seul votant contre.

M. Bonny explique son vote relativement au projet de budget par la communication suivante.

M. le président,

Après avoir bien réfléchi, je me suis décidé à voter contre toute allocation en faveur de la police ou des écoles publiques, comme il en est fait mention dans le budget des dépenses de la ville pour l'année 1876; mais je juge nécessaire maintenant d'expliquer mon vote aux autres administrateurs du Conseil municipal, dont les vues peuvent ne pas s'accorder avec les miennes en ce qui regarde cette question si importante.

Je leur dois de dire que je suis convaincu, qu'ils ont sincèrement le désir d'accorder quelque soulagement à cette communauté surchargée et opprimée. Je connais leurs sympathies à ce sujet et je puis apprécier aussi les motifs qui semblent ne pas leur permettre de partager mes sentiments. J'espère aussi qu'ils comprendront que je puis consciencieusement différer d'opinion et croire que mon devoir est tout différent.

Dans le cas actuel, j'ai été influencé par de graves considérations publiques.

Lorsqu'une immense assemblée du peuple adopte des résolutions telles que celles qui ont été présentées au Conseil municipal par un comité composé de plusieurs de nos citoyens les plus intelligents et les plus honorables, je suis d'avis, que comme mandataire du peuple, je dois, en ce qui me concerne, me soumettre à sa volonté, si je crois consciencieusement, comme je le fais, que les fardeaux dont le peuple demande à être débarrassé, de quelque façon que ce soit, sont en réalité accablants et imposés arbitrairement.

Je n'accorderais rien aux cris et aux menaces d'une populace, mais je suis disposé à me soumettre à la volonté du peuple même, telle qu'elle a été exprimée dans l'immense et solennelle assemblée du 27 décembre dernier.

Mr Burke explique qu'il vote oui, parce que la taxe est déjà réduite de deux et un demi pour cent, qu'elle était, à un et un demi pour cent, ce qui, à son avis, lui paraît suffisant pour soulager la population, et ce qui permet ainsi à la ville de remplir tous ses engagements.

Sur motion de Mr. Burke, administrateur du département des améliorations, le maire est autorisé à nommer un comité de trois pour préparer un mémoire à la Législature, lui demandant d'agir promptement et d'accorder les réformes demandées par le peuple.

Le maire désigne pour faire partie de ce comité messieurs Burke, Brown et Pilsbury.

Plusieurs pétitions sont présentées et référées aux différents départements.

Après quelques débats peu importants, le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—11 Jan. 1876.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	47	8
12 M.	50	10
3 P. M.	54	12
6 P. M.	52	11

Le manifeste de Mr Léon Say.

Après le triste exemple d'une Chambre qui en s'arrogeant le pouvoir d'élire 75 sénateurs inamovibles pris dans son sein, a ouvert la porte aux compétitions et aux combinaisons les moins dignes, voici un ministre qui provoque par son ambition personnelle une crise ministérielle, au moment où s'ouvre une période électorale importante.

Nous trouvons dans la *France*, du 25 décembre, le manifeste électoral, par lequel Mr Léon Say, ministre des finances, a posé sa candidature. C'est l'usage fait de ce document qui a été le point de départ de la crise ministérielle signalée par le télégraphe.

Dans une réunion de députés et des conseillers généraux de Seine-et-Oise, convoquée le 22 décembre, à l'hôtel des Réservoirs, à Versailles, les trois candidatures sénatoriales de M. Feray, député, maire d'Essonnes, M. Léon Say, député et ministre de finances, et de M. Gilbert Boucher, président du conseil général et conseiller à la cour d'appel de Paris, ont été acceptées et acclamées. Nous publions la circulaire collective des trois candidats.

A MM. les membres du conseil général et des conseils d'arrondissement de Seine-et-Oise.

Versailles, le 24 décembre.

Messieurs et chers concitoyens,

Vous êtes membres du corps électoral qui sera complété dans un délai rapproché par la nomination d'un délégué par chaque conseil municipal, et qui se réunira à Versailles pour choisir les trois sénateurs que la Constitution a attribués au département de Seine-et-Oise.

Nous avons l'honneur de solliciter vos suffrages.

Notre programme politique se résume en peu de mots:

1° Adhérer sans réserve à la Constitution et respecter scrupuleusement les pouvoirs qu'elle a conférés au maréchal de Mac-Mahon, président de la République;

2° Regarder la clause de révision comme une porte ouverte aux améliorations du gouvernement républicain, et non comme un moyen de le battre en brèche et de le renverser.

3° Faire tous nos efforts pour préserver notre pays d'une révolution, quelle qu'elle soit.

Car vous n'ignorez pas que c'est la propriété, l'agriculture, le commerce, l'industrie qui payent les frais des révolutions. Notre malheureuse patrie en a subi trop souvent, et ce n'est pas au département de Seine-et-Oise, si cruellement éprouvé, qu'il est besoin de rappeler les souffrances de la dernière invasion provoquée par la politique du gouvernement impérial.

Nous ne sommes point pour vous des étrangers, vous nous connaissez tous trois de vieille date, et, à plusieurs reprises, vous nous avez honorés de vos suffrages.

Tous trois nous habitons le département de Seine-et-Oise depuis de longues années; nous connaissons ses besoins, nous nous sommes constamment appliqués à défendre ses intérêts.

Nous livrons avec confiance notre passé à votre examen et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

E. FERAY,
Manufacturier, maire d'Essonnes, député sortant.

GILBERT-BOUCHER,
Président du conseil général, conseiller à la cour d'appel de Paris.

LÉON SAY,
Ministre des finances, député sortant.

☞Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

—54—

Comment le sang se filtre.—Quand le sang contient les éléments acres qui produisent le rhumatisme, la goutte et d'autres désordres, les reins doivent, car c'est leur mission, rejeter du sang, à son passage, ces impuretés dangereuses. Quand ils ne le font pas ils peuvent être forcés à remplir leurs devoirs, et le sang est entièrement épuré par cette admirable inactivité corrective et organique, les "Hostetter's Stomach Bitters." Non-seulement la torpeur des reins est surmontée par l'action des amers, mais encore la digestion est facilitée, les tendances bilieuses [illegible] sont dissipées et les intestins [illegible] à remplir les fonctions qui, en connexion avec celles des reins, tendent à affranchir le système des impuretés dont la rétention est si préjudiciable à la santé.

Législature de la Louisiane.

Mardi, 11 janvier 1876.

SÉNAT.

Réunion à midi. Un quorum présent, Antoine au fauteuil. Le président annonce la composition des comités.

Après la notice des bills, Mr Blackburn présente une déclaration portant que comme il y a une vacance dans la représentation de l'Etat au Sénat des Etats-Unis, le Sénat doit coopérer dans une élection pour remplir la dite vacance.

Une longue discussion a pour résultat l'adoption d'un substitut proposé par Mr Whitney. Ce substitut est comme suit:

Que dans l'opinion du Sénat il n'y a pas, en ce moment, au Sénat des Etats-Unis, une vacance provenant du fait du Sénat de l'Etat de la Louisiane.

Cette opinion est soutenue par 13 voix contre 12.

Le Sénat procède ensuite à l'élection d'un assistant secrétaire et Mr Lamonier est choisi. Mr Lamonier a eu 18 voix et Mr Grun 15.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi. Quatre-vingt-dix-neuf membres sont présents. Le speaker Estilette est au fauteuil.

M. Levissee se lève pour signaler quelques erreurs contenues dans le compte-rendu de la séance d'hier que le *Times* et le *Picayune* ont publié.

Le speaker donne lecture de la liste des comités permanents préparée par lui. La voici:

Comité judiciaire.—Young, Koontz, B. Edwards, Elliott, Scales, Voorhies, Hahn, Levissee.

Comité des voies et moyens.—Jeffries, Martin, Roman, Pascal, Carmouche, Beasley, Souer, Matthews, de Tensas, Ray.

Comité des banques.—Aldige, Voorhies, Gilmore, Schuler, McCullum, Souer, Guichard.

Comité de l'instruction publique.—Pipes, Collins, Schenck, Edwards, de Richland, Walker, Hahn, Baker, Gracien, Woods, d'Ouest Baton-Rouge.

Comité des institutions charitables publiques.—Sibilski, Blaffer, McAldinne, Vichinne, Young, Grant, Ray, Hill, d'Ouachita, Levissee.

Comité des allocations.—Stafford, Brown, Kidd, Nunez, Hahn, Lane, Martin.

Comité des enrôlements.—Kidd, Lafargo, Martin, Stafford, Nunez, Vidrine, Leblanc, Brice, Elliott, Hahn, Demas.

Comité des impressions publiques.—Hammond, Stafford, Lafarge, Sibilski, Byrnes, Souer, Thomas;

Comité des dépenses éventuelles.—Hall, Bower, Smith, Martin, Couville, Levissee, Hubau;

Comité des Levées et terres publiques.—McCollum, G. W. R Bayley, Beasley, Walters, Dewees, Milton, Woods, d'Ouachita.

Comité des corporations.—Meredith, Carmouche, Schuler, Gilmore, Matthews de Tensas, Demas, Woods d'Ouest Baton-Rouge.

Comité des réclamations.—Mitchell, Carmouche, Dugas, Maginnis, J. Ross, Stewart, Lowell, Davidson.

Comité de réductions et de réformes.—Wiltz, Booth, Self, Dunn, Schuler, Snaer, Baker.

M. Kidd propose de procéder à l'élection d'un Sénateur des Etats-Unis pour remplir la vacance qui existe actuellement au Congrès.

M. Lowell proteste dans les termes suivants, et demande, ce qui lui est accordé, que sa protestation figure au procès-verbal:

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, persuadés qu'il n'existe pas de vacance au Sénat des Etats-Unis en tant qu'il s'agit de la Louisiane, l'Assemblée Générale de 1872 ayant élu, le 1 janvier 1873, P. B. S. Pinchback, Sénateur des Etats-Unis pour le terme expirant le 4 mars 1879, ne pouvons pas prendre part à l'élection d'un Sénateur des Etats-Unis.

Signé:—Murrell, Wilson, King, Baker, Parker, Grant, Sartain, Jourdain, Hubau, Scotton, Yorke, Jones, Bapler, Matthews, Lowell, Carville, Raby, J. Ross, Stewart, Cousin, Pile, Lane, Guichard, Dewees, Wilson, Johnson, Triplette, Armstead, Wood, Hill, Dickerson, Davidson, Souer, Hoods, Keating, Honoré, Levissee, Riley, Randall, Ray, Dewees.

(Ces noms, si nous ne nous trompons, sont ceux de tous les républicains de la Chambre à l'exception de M. Hahn.)

M. Walker propose de substituer la proposition suivante à celle faite par M. Kidd:

Attendu que la question de l'élection d'un sénateur des Etats-Unis a été soulevée dans cette Chambre,—

Et bien que cette Chambre reconnaisse le fait d'une vacance actuelle dans la place de sénateur des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane,

Néanmoins la Chambre des représentants croit qu'il ne serait ni juste ni convenable de faire élire en ce moment un sénateur des Etats-Unis par une législature qui ne représente pas complètement le peuple de la Louisiane et qui comprend des membres qui y siègent contrairement à la volonté populaire exprimée aux élections générales.

Cette Chambre reconnait qu'elle se compose en partie de membres légitimement élus et en partie de membres qui y exercent un mandat *de fait*, sans fondement légal; elle siège par conséquent à la législation indispensable et pour venir en aide à l'Etat.

On soulève le point de savoir, d'une part si une résolution peut être présentée sans la suspension du règlement, de l'autre si la proposition de M. Walker n'est pas plutôt un amendement à la motion de M. Kidd qu'une résolution même; enfin, dans le cas où la résolution de M. Walker exigerait une suspension du règlement, si la motion de M. Kidd n'exigerait pas la même suspension.

Le speaker décide que la rédaction de M. Walker ne constitue pas une résolution, que c'est un ordre de la Chambre qui, de même qu'une résolution, ne peut être mis en délibération qu'après la suspension du règlement. Le speaker ajoute que la motion de M. Kidd est à l'ordre et peut être mise aux voix immédiatement.

M. Matthews demande au speaker s'il possède la preuve qu'il existe une vacance au Sénat des Etats-Unis.

Le speaker répond que non.

M. Matthews demande que cette réponse du speaker soit inscrite au procès-verbal.

La motion de M. Kidd est mise aux voix et adoptée par 50 oui contre 40 non.

M. Lowell demande l'ajournement jusqu'au lendemain, à midi: cette proposition est repoussée par 53 voix contre 39.

Après plusieurs autres tentatives infructueuses pour gagner du temps et arriver à l'ajournement, faites par le côté républicain de la Chambre, celle-ci décide à la majorité que la séance sera levée pendant une heure.

(Les démocrates, en se retirant de l'enceinte, se forment en réunion particulière pour délibérer entre eux sur la ligne de conduite à suivre.)

La séance est reprise à 3 heures moins vingt-cinq. Soixante-un représentants, y compris le speaker, sont présents. Tous les républicains, à l'exception de M. Hahn, sont absents.

M. Kidd désigne l'honorable James B. Eustis, de la Nlle-Orléans, comme candidat pour le poste de sénateur au Congrès des Etats-Unis.

M. Hahn se lève et déclare qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'élection d'un sénateur, ce sénateur ayant déjà été élu. Il n'existe pas de vacance. Néanmoins la majorité de la Chambre est d'un avis contraire, et l'on vient de désigner comme candidat un homme irréprochable sous tous les rapports. M. Hahn ne peut cependant pas voter pour lui, et puisqu'il est forcé de se prononcer pour quelqu'un il donnera son suffrage à M. James G. Tagliaferro, de Catahoula, un des juges de la Cour Suprême. Suit un pompeux éloge de M. Tagliaferro et une virulente sortie contre l'attitude prise par les démocrates et les conservateurs.

M. Booth:—Comment se fait-il, M. Hahn, que le juge dont vous venez de faire un si magnifique éloge, ait consenti à toucher un traitement annuel de $10,000, quand ce traitement est fixé à $7,500 par la Constitution?

M. Hahn:—Comme représentant, j'ai voté contre la loi qui augmentait le traitement des juges déjà fixé par la Constitution.

M. Booth:—Je ne vous demande pas ce que vous avez fait; je demande ce que votre homme a fait.

M. Hahn s'efforce d'excuser le juge Tagliaferro en rappelant son âge, sa pauvreté, son talent et l'exemple des autres juges.

M. Dupré dit qu'il ne comprend pas qu'on cherche à justifier une action malhonnête en citant des exemples infâmes.

M. Hahn ne croit pas que son candidat obtiendra assez de voix pour faire du tort à qui que ce soit. L'orateur reprend ensuite son panégyrique interrompu par M. Booth et M. Dupré et s'étend longuement sur le compte de M. Tagliaferro.

La Chambre ayant été consultée, le speaker annonce que M. Eustis est le candidat de la Chambre pour le poste de sénateur des Etats-Unis. Les suffrages se sont ainsi partagés:

Eustis, 61; Tagliaferro 1; H. N. Ogden, 1. Ce dernier vote est donné par M. Walker, d'Orléans, démocrate.

La Chambre s'ajourne au lendemain, à 11 heures et demie.

Après l'ajournement, les représentants ayant acclamé Mr Eustis, celui-ci est monté sur la plateforme du speaker et a adressé à ses collègues des remerciements pour l'honneur qu'ils lui avaient fait en le désignant candidat pour le poste de sénateur de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis.

☞Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

Le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine, vient de recevoir à l'occasion des fêtes, un bel assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Tout le monde est invité à aller les examiner.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier, à 8 heures et demie A. M., à l'âge de quarante-et-un ans, le Sociétaire MATHIEU COIG, né à Porbaille, Basses-Pyrénées.

MM. les Sociétaires sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 1/2 heures P. M.

Le convoi partira de l'Asile, où le corps est exposé.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
L. SIMON, Secrétaire.

Société de Bienfaisance des Bouchers.—Décédé, hier à huit heures et demie du matin, le sociétaire MATHIEU COIG, natif de France, âgé de quarante trois ans. Les membres de l'Association se réuniront aujourd'hui, 12 janvier, à deux heures P. M., à leur salle de réunion au Marché Poydras, pour assister en corps à ses funérailles et lui rendre les derniers honneurs funèbres.

Par ordre du Président, WM. MAYLIE,
L. GRÉGOIRE, Secrétaire.

La Resp. Loge St-André No 5.

Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴, de rappeler à lui l'âme de N∴ C∴ F∴ M. COIG, natif de Porbaille, département des Basses-Pyrénées, décédé hier, à 8 heures et demie A. M.

Les membres de cet Orient ainsi que de l'ordre, sont priés d'assister à ses convoi, service et enterrement qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M.

Le convoi partira de l'Asile de la société française.

Par ordre du Vén∴ M∴
P. BOSSONNEY, Secrétaire.

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
9jan—6 f PP

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.—Les Officiers et membres sont notifiés qu'il y aura une assemblée spéciale le mercredi 12 janvier 1876, à sept heures et demie du soir, pour décider sur l'adoption ou le rejet de la nouvelle constitution et des nouveaux règlements.

Par ordre du Président,
F. B. HERNANDEZ, secrétaire. 12janv—1f

Société.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison PÉPIN & BROUSSARD, pour le commerce des marchandises sèches.

Ils se sont assuré à cet effet, le magasin No 158 de la rue du Canal, coin Baronne, ci-devant occupé par Mr J. Turcotte.

A. PÉPIN JR.,
T. L. BROUSSARD.
Nlle Orléans, 12 janvier 1876.
12jan—1f

AVIS.

UNE jeune fille française désire trouver de l'occupation pour faire le ménage et la couture dans une famille respectable. Elle fournira de bonnes recommandations. S'adresser rue St. Philippe No 44. 12 janv—1f

Petit chien trouvé.

UN petit chien de la race des bull-dogs a été trouvé lundi matin. Il est blanc avec quelques taches rouges. Celui à qui appartient ce petit chien pourra le réclamer, en s'adressant au bureau de l'Abeille, en payant [illegible].
12janv—1f

Asile des Orphelines.—Nlle-Orléans, 4 janvier 1876.—L'assemblée annuelle aura lieu, à l'asile Poydras, le LUNDI 17 du courant.
MME M. J. ANDERSON, Secrétaire.
4janv—4 au 17

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.—L'assemblée générale trimestrielle est convoquée pour JEUDI prochain, 13 janvier à 7 heures du soir, au local de la société.

Les membres sont priés d'être ponctuels sous peine de l'amende imposée par l'article 23 de notre constitution.

Par ordre du Président,
JOS. NEGUELONA, Secrétaire.
11jan—2t

Cross on Attachment

NOUS annonçons aux membres du Barreau que nous avons sous presse et publierons bientôt:

Un Traité sur le Séquestre,
Par Mr K. A. CROSS.

du Barreau d'Est Feliciana. Des juges éminents déclarent que l'ouvrage ne laisse rien à désirer et sera d'un grand service aux avocats.

Il y est question, incidemment des ventes, privilèges et hypothèques qui ont un conflit avec le séquestre, et le lecteur y est référé à toutes les autorités.

B. BLOOMFIELD & CO., marchands de fournitures de bureaux, libraires et marchands d'ouvrages de droit—au No 47 de la rue de Camp, entre les rues Douane et Bienville. 11janv—2f

CIGARES, CIGARES.

TOUS les magasins de cigares de première classe, vendent les cigares Legal Tenders et Comme il faut de Fernandez & Villa.
5 déc—

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00		
Sur les risques maritimes	17,740 78		
Sur les risques de rivière	32,418 09		
			177,707 87
Pertes payées dans la même période:			
Sur les risques d'incendie	23,972 46		
Sur les risques maritimes	4,625 61		
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,870 06		
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1875 et 1875	15,315 50		
Réassurances	16,674 22		
Primes remboursées	1,056 91		
Loyer	3,807 61		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,606 85	71,439 15	117,677 27
Profits			$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembr 1875	$25,969 40		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08		
	$60,030 60		
L'actif de la Compagnie est comme suit:			
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,322 77	
Prêts sur nantissement		28,337 16	
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31	
Actions de banque et autres actions		31,840 25	
Biens fonciers		34,321 37	
Prime en voie de perception		23,663 90	
En banque	$34,798 88		
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	35,290 84	
Total de l'actif		$260,030 60	

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie,

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Avis au public.

LE SALON DE BARBE de A. Poirier, qui existe depuis plus de vingt ans sous l'hôtel St-Louis, sera transporté le 22 de ce mois rue St-Louis No 77, entre Royale et Bourbon, près du restaurant Antoine. A Poirier profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et ses amis pour le patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et [illegible] leur demande la continuation dans son nouvel établissement. Il s'efforcera, comme par le passé, de s'en rendre digne.

21déc—mMerVenDim A. POIRIER.

MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.
MAGNIFIQUE assortiment de CHAUSSURES pour hommes, femmes et enfants, à prix réduits à l'occasion des fêtes.
24 déc—1m DMJ. M. LION, agent.

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

LE Conseil d'Administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Reçu pendant l'année 1875:		
Admission	$ 235 00	
Quotités	2110 25	
Pic-Nic	209 25	
Diplômes, Badges, Amendes	28 10	
Intérêts sur $500 à 8 pour cent	40 00	
Balance bu caisse 1er janvier 1875	652 02	$3272 62
A déduire, dépenses pour l'année 1875:		
Assurance de Mobilier	$ 12 10	
Docteurs	473 00	
Pharmaciens	633 90	
Secrétaire, 3 trimestres	75 00	
Commission, collecteur, 10 pour cent	273 15	
Annonces et impressions	117 70	
Secours en argent	8 00	
Funérailles	206 00	
Actions de la Tombe (remboursées)	330 00	
Secours pour les Inondés	20 00	
Divers (faux frais)	92 70	2338 55
Balance en caisse 1er janvier 1876		$934 07
A y ajouter, actif de la Société:		
Mobilier, Barrières, &c	$ 300 00	
Deux Actions de Banque	50 00	
La Tombe et Terrain	4141 00	
Billets en recouvrement (balance du Collecteur	467 10	
En recouvrement (balance du Secrétaire	28 50	$5486 60
Actif net, 1er janvier 1876		$6420 67
Plus quotités dues jusqu'à ce jour en voie de collection		456 00

Le 1er janvier 1875 la Société se composait de	241 membres.	
Admis depuis cette époque	31	272 m.
Sur lesquels il faut déduire:		
Décédés	6	
Rayés aux Assemblées générales	52	
Absents démissionnaires	6	64
Effectif actuel		280 m.
Classés comme suit:		
Membres Actifs	163	
" Honoraires	32	
" Bienfaiteurs	13	
Total égal		208 m.

11janv—7t

DEPOT DE GLACES
Françaises et Allemandes,
L. UTER,
AGENT,
No 38 RUE ROYALE, No 38.

Annonce à ses amis et au public de la ville et de la campagne qu'ils trouveront un grand avantage à s'adresser à lui avant d'acheter ailleurs l'un des articles suivants:

Glaces Françaises et Allemandes, de toute espèce et de toutes grandeurs; Gravures, Lithographes et Chromos, unis et coloriés; Cadres de Photographies, en bois doré et en bois sculpté; Cadres de Portraits et de Gravures, carrés et de forme ovale, en noyer et en bois de rose; Corniches et Stores de fenêtres, Bandes de rideaux, Cadres Rustiques et Brackets en noyer sculpté; Moulures pour cadres, de tous genres, toute espèce de Glands et de Cordes pour tableaux, et toute espèce d'articles à l'usage des artistes.

La maison se charge de réparer les anciennes glaces et de redorer les anciens cadres.

P. S.—Les personnes de la campagne feront bien de demander un catalogue et une liste des prix. 14nov—DMerVSmPP

Pour Truxillo, Utila, Port au Cortez et Omoa.—La goélette anglaise CONSTANCE, de 1ère classe, partira pour les susdits ports, le 14 janvier, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à A. MORGAN, au coin des rues Jefferson et Decatur.
8 jan—6t

P. MALLARD,
55 RUE ROYALE.

Devant clore définitivement vers le 15 janvier, fait un dernier appel à sa nombreuse clientèle et au public en général, et leur fait savoir qu'il soldera la balance de son stock aux plus bas prix du marché.

On trouvera chez lui un beau choix d'objets pour étrennes tels que:

Cristaux, Porcelaines décorées, Plaqué, Meubles de fantaisie et vieux chêne sculpté, Chambres à coucher et Salons.

Venez voir et juger. 17déc—1mPP

FAITES EN L'ESSAI.

FERNANDEZ & VILLA vendent des cigares dits Legal Tenders et Comme il faut. Faites-en l'essai et vous les aimerez.
5 déc—

BLACKMAR & FINNEY
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

ELITE CLUB ROOM,
40........Rue St-Louis........40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

L'INFLATION.

FERNANDEZ & VILLA croient à l'inflation leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Eagles.
5 déc—

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168........RUE DU CANAL........168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIRÉES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ÉTOFFES A RIDEAUX—TERRYS, REP BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
15oct—3m

CIGARES, CIGARES,

ENFIN, il a été fait une découverte qui réjouira les fumeurs. Allez chez Fernandez & Villa et faites-y l'essai d'un Pony.
5 déc—

CHAMPAGNE! CHAMPAGNE!
En débarquement 300 paniers Champagne
DRY VERZENAY,
De la célèbre marque
George Goulet & Cie., Rheims,
En vente dans les principales groceries de détail et par
Paul Gelpi & Bro.,
41 rue Vieille-Levée.
SEULS AGENTS POUR LE SUD.
19déc—1m

Avis.

UN bon agent cotonnier, établi en Alsace depuis plus de seize ans, demande la représentation d'une maison de premier ordre.
S'adresser au bureau du journal.
29 déc—1m

H. P. BUCKLEY.
8........RUE DU CAMP........8
Vend aux plus bas prix
LES MONTRES A REMONTOIR AU PENDANT DE WALTHAM
—Aussi—
Un grand assortiment en tous genres de montres américaines, anglaises et suisses, pour hommes et pour dames.
ARGENTERIE et couvert d'argent et une grande variété de BIJOUTERIE des modèles les plus nouveaux.
MONTRES réparées avec soin et les DIAMANTS remontés. 19déc—1m

LA FASHION.
SI vous voulez être fashionable, fumez les cigares de Fernandez & Villa, dits: Comme il faut.
5 déc—

Aux Exposants.—Southern States Agricultural and Industrial Exposition—Bureau du Surintendant général—No 86 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1876.—Le Livre d'Entrée pour l'exposition sera ouvert à ce bureau, le LUNDI, 10 janvier.

Toutes demandes pour des entrées doivent être faites sur des formes imprimées qui seront fournies à ce Bureau.

Le terrain et les bâtisses seront ouverts pour recevoir les articles qu'on voudra exposer, du 1er Février au 25 Février 1876; et les exposants sont requis de faire leur demande et leur entrée au plus tôt, afin que toute chose soit convenablement placée le jour de l'ouverture.

Les Livres d'entrée seront clos le vendredi soir 25 Février 1876, à 8 heures; et l'on n'admettra aucune entrée après cette date.

Ce règlement est impératif.

On fournira des catalogues et on donnera aux applicants toute information en général, à ce Bureau.

Par ordre du Comité Exécutif,
SAMUEL MULLEN, Surintendant Général.
9janv—anierfév

CONFISERIE
A. LEMANNE
207......RUE DE CHARTRES......207
(entre Dumaine et Ste-Anne.)
JOLI assortiment de CARTONNAGES nouvellement reçus de Paris.
BONBONS FINS à 75 cts la livre.
FRUITS CRYSTALISÉS à 60 cts la liv.
21 déc—1m

UN FAIT ETABLI.
TOUT le monde fume les cigares de Fernandez & Villa, dits Ponies de choix et Comme il faut.
5 déc—

JOHN GEO. WAGNER,
Coin Ursulines et Dauphine.
—Marchand de—
Bottes, Souliers et Brodequins
Aux prix les plus réduits du marché.
ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE.
25déc—1m

Avis Important.
A. BONNET
65........RUE ROYALE........65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
16déc—1m

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la charte consolidée de cette compagnie, la réunion annuelle régulière des actionnaires aura lieu à ce bureau MARDI, 11 janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour élire sept Directeurs qui agiront en cette capacité pendant l'année courante.

Les livres de transfert seront fermés pendant la semaine qui précédera l'élection.

V. VALLOIS, secrétaire.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1876.
1er jan—jus 11.

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.

UN dividende de cinq piastres par action sur le nouveau et l'ancien stock de cette compagnie, sera payé aux actionnaires le [illegible], 15 janvier, sur les bénéfices des six derniers mois.

Les transferts opérés à partir de cette date ne devront pas comprendre le dividende.

V. VALLOIS, secrétaire.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1876.
1er janvier—15 f.

CADEAUX DE FÊTE.
MESDAMES, si vous voulez faire un présent élégant à vos amis, achetez leur chez Fernandez & Villa, coin Royale et Douane, une boîte de cigares, dits: Comme il faut.
5 déc—

AVIS.

MONSIEUR CHAUVET FILS fait savoir à qui cela concerne qu'il a nommé M. VERGNOLE seul agent pour la vente des produits de la maison CHAUVET FILS, et que toute personne se servant de son nom ou imitant ses étiquettes sera poursuivie par son agent.

CHAUVET FILS, Bordeaux.
22 déc—1m

Le Docteur Ferrière
SI bien connu par son infaillible et nouveau traitement de la goutte, du rhumatisme, des fièvres intermittentes, des maladies de foie, de cœur, des poumons et d'estomac, de la dyssenterie, des voies urinaires et en particulier des maladies de femme, a ouvert un office de consultation au No 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Quand la guérison est impossible, le soulagement est toujours certain, avec son admirable méthode.
Heures de consultation—De 9 h. du matin à 2 h. de l'après-midi, et de 4 à 6 h. du soir.
29 nov—1m

Dr ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 230 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence: 181 rue du Camp, encoignure [illegible]

REMÈDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY." On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 2oct—1an.

Mme RAPHO,
Brodeuse, au No 29 de la rue Bourbon,
PRÉVIENT sa clientèle et le public en général, qu'elle a en mains un magnifique assortiment de
Guipure laine, Guipure soie, Valenciennes, Manteaux de Cachemire et de Piqué pour enfants, Robes de Baptême, etc, etc, etc, quelle vendra aux prix les plus modérés de la place.
12 déc—1m.

HYGIENE.
APRÈS le déjeuner, fumer un cigare Pony de Fernandez & Villa.
5déc—

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 JANV. CLASSE No 8.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
32	38	2	68	59	62	13	15	72	47	50	78	14	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 11 Janv. 1876

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

☞Méfiez-vous des fausses Loteries.

C. E. Girardey,

CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,

Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi, 15 janvier—Pour la succession de Patrick Halpin—Le magnifique café "Charm" No 5 de la rue Vieille Levée, en face du bureau de poste.

La "propriété Martinez", et grocerie, bien connue, au coin des rues Camp et Girod.

Les magasins en briques et à trois étages, solidement construits, faisant face au Bassin du Nouveau Canal, Nos 278, 280 et 282 de la rue Julia, coin Bassin.

Pour la succession de feue Mme Veuve Diego Morphy—la maison double et à étage, Nos 31 et 33 de la rue St-André, entre Dryades et St-Denis; meubles, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux.

La maison et le terrain No 315 de la rue Mein même, entre les rues Franklin et Liberté.

Le joli cottage bas et à mansarde, No 283 de la rue Dauphine près Esplanade.

Le charmant cottage, avec jardin, formant l'angle des rues Laharpe et Johnson.

Samedi, 22 janvier—Pour le compte de la succession de feu Cyprien Dufour—Le magasin et maison en briques et à trois étages, No 7 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, la belle maison en briques et à étage, No 397 de la rue Bourbon, coin Quartier; la jolie maison en brique No 329 de la rue Esplanade, entre les rues Esplanade et Quartier; la maison basse, en briques, No 87 rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Dauphine: les quatre cottages en bois, simples et doubles, dans les rues Derbigny et Kerlerec, près la belle résidence de Mr Alfred Baldwin.

Dans l'affaire Catherine A White et als vs. E. Wittenberg et als, maisons en bois, simples et doubles, formant l'angle des rues Maire et Craps, 3ème District.

Pour le compte de la succession de John Ouder et de sa femme Barbara Fath—Un cottage double, bâti sur deux terrains, dans la rue Thalie, entre les rues Claiborne et Willow.

Le joli cottage en bois, double, No 120 [illegible] rue Seconde, entre les rues [illegible] Constance et Laurel.

Les [illegible] en bois, basses et à étages, No 323 et la rue Première, entre les rues Dryades et St-Denis

Samedi, 29 janvier—Du consentement des parties pour payer une hypothèque, le grand terrain et la belle maison en bois et à étage, No 74 de la rue Félicité, entre les rues Chippewa et Annonciation.

Cet excellent emplacement de commerce—le magasin et maison en brique et à étage, formant l'angle N E des rues Julia et Commerce.

Samedi, 5 février—Pour la succession de feu Cornelius McCormick—la grande propriété qui forme l'encoignure N. O. des rues Constance et Melpomène.

Le grand magasin et maison formant l'angle S. E. des rues Carondelet et Girod.

Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

9oct—

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices.
[illegible] public avec du SODA WATER glacé, aussi EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD,
58 RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
1mai—1an

HÉBERT & CIE.,
(MAISON FONDÉE EN 1835.)
59 ---- RUE DE CHARTRES ---- 59
[COIN BIENVILLE.]
LIBRAIRIE FRANÇAISE,
Articles pour Bureaux.
Abonnements à tous les Journaux
DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.
L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles,
CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.
40,000 Rouleaux de Papiers Peints,
A VENDRE A UN RABAIS CONSIDÉRABLE.
CABINET DE LECTURE.
25 déc—1m MJD

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN!
MAISON D'ACHATS, 40 RUE PARADIS-POISSONNIÈRE, Paris.
GUÉBLÉ & NIPPERT,
131 - RUE DU CANAL - 131
MAISON D'ACHATS, 40 RUE PARADIS-POISSONNIÈRE, Paris.
Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1875.
Les soussignés décidés à écouler totalement leur beau stock de
JOUETS
Offrent, pendant cinq jours seulement, d'ici au 1er janvier, de faire un
Rabais d'un Quart,
soit de 25 0/0 sur les prix marqués.
GRAND DÉBALLAGE.
Nous venons de recevoir par steamer HANNOVER, un nouvel et superbe assortiment de
VASES DE BOHÊME
Caves à liqueurs, Boîtes à Gants et à Mouchoirs, Boîtes à ouvrages, Albums à Musique, &c.
Le tout à des prix exceptionnellement bas.
NOTA—Notre réduction de 25 0/0 s'applique aux Jouets seulement.
Pour Etrennes à nos clients, nous avons réduit le prix de nos
GANTS DE PEAU.
GANTS DE DAMES, A 2 BOUTONS, à $1.00, REDUITS à 85 cents.
" HOMMES à $1.50 " $1.00.
CHEVREAU POUR DAMES A 2 BOUTONS à $1.50 REDUITS $1.25.
" HOMMES [illegible] 1.50.
ALLEZ VOIR SANTA CLAUS
—CHEZ—
Guéblé & Nippert,

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHÊNE, FRÊNE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CÈDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRÈS, PLANCHES A PLANCHER, PLAFONDS, PLANCHES A ÉTAGÈRES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRÈS, PORTES, CHASSIS, JALOUSIES. LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE, JANTES, BRANCHES DE CHARRETTES, ETC, ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Cressman, à un îlet au-dessous de la rue du Canal.
25 déc—3m L.M.J.

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égale.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Sajin Fils.
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès. Dubos Frères. &c. &c.
23 déc—1m

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHABITES. ERNEST MERILH.
A. ROCHEREAU & CO.,
—SEULS AGENTS—
POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE
VINS, BRANDY, SARDINES, &c.
8 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK.
16 & 18 RUE ST. LOUIS, NLLE-ORLÉANS.
26 déc 1m.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagères, à lambriser, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne rabote et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boite 936 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

FINE WINES, COGNAC
SEIGNOURET FRÈRES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX
COGNAC. OLIVE OIL,
HUILE D'OLIVE VIERGE.
FINE CHAMPAGNE.
Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St.-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.,
Also at Agents' prices, at the importers—A. Aunatu—Schmidt & Ziegler, —Smith Bros & Co.,—S. J. Hart & Co.—Clark & Meader, —Ernest C. Villeré.—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1 an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 août—1an.

C'EST POSITIF.
L'ELITE de la population de la ville du Croissant, fume les célèbres Legal Tenders de Fernandez & Villa.
5déc—

DITES-LEUR.
DITES à vos amis que Fernandez & Villa ont un stock de cigares qui ne peut être égalé.
5déc—